Envoyé en préfecture le 17/05/2024
Reçu en préfecture le 17/05/2024
Publié le 17/05/2024
ID : 017-251701900-20240516-CS2024_02_019-DE

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

DÉLIBÉRATION N° CS 2024-02-019

MISE EN ŒUVRE DU RGPD / DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 mai ;
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel Arcadys à Saint Jean d'Angély, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires
Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX
Jean-Paul GAILLOT – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER

1 pouvoir de Monsieur Hubert COUPEZ à Madame Ornella TACHE

Présents / Membres suppléants

Présence des suppléants sans vote

Absents titulaires
Mesdames Isabelle COSSON *(excusée)* – Lina BESNIER – Ghislaine GOT *(excusée)*

Messieurs Jean-Michel CHATELIER *(excusé)* – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ *(excusé)* – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ *(excusé)* – David RAFFÉ – Patrick BOUSSATON
Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance
Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :
Jeudi 02 mai 2024

Affichage de la convocation le : *(Art. L2121-10 du CGCT)*
Jeudi 02 mai 2024
Publication (affichage) ou notification du :
17 mai 2024

Envoyé en préfecture le 17/05/2024
Reçu en préfecture le 17/05/2024
Publié le 17/05/2024
ID : 017-251701900-20240516-CS2024_02_019-DE

Vu la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 pour la protection des données personnelles dit « RGPD »,

Vu l'article 37 du RGPD portant l'obligation de nommer un Délégué à la Protection des Données (DPD),

Considérant le contrat d'accompagnement pour la mise en conformité par rapport au règlement de la protection des données personnelles proposé par DIGITEMIS SAS, de réaliser un état des lieux de notre niveau de conformité RGPD et d'établir un registre de traitement des données,

Il est proposé au Comité syndical :

- De désigner DIGITEMIS SAS pour assurer le rôle de délégué à la protection des données (DPD) externe pour une durée d'un an,

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,
17 membres présents, 18 membres votants, à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Désigne DIGITEMIS SAS en tant que DPD externe pour une durée d'un an,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 17 mai 2024
Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.